PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des
Pays de la Loire**

Unité Inter-départementale Anjou Maine
Pôle carrières-matériaux
Rue du Cul d'Anon – Parc d'activités Angers / Saint-Barthélemy
CS 80145
49183 Saint-Barthélemy-d'Anjou Cedex

Saint-Barthélemy-d'Anjou, le 1er décembre 2022
La Directrice
à
Monsieur le Directeur
TERRASSEMENTS JUSTEAU (Sté des)
1 rue Principale
49700 LOURESSE ROCHEMENIER

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : CHAMPION Jean-Luc
Téléphone : 02 41 33 52 78
Courriel : jean-luc.champion@developpement-durable.gouv.fr
Références : 2022-219_INSP_LETEXPL_JLC_SOCIETE DES TERRASSEMENTS JUSTEAU-Doué-en-Anjou
Code AIOT : 0006311486
Pièce jointe :

- Rapport de l'inspection du 09/11/2022

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 09/11/2022 sur le site implanté Carrière du Clos Melon Doué-la-Fontaine 49700 DOUE-EN-ANJOU afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives éventuellement proposées par l'inspection. Je vous demande d'engager dès à présent les actions correctives faisant suite aux constats de cette visite et de me transmettre **sous 1 mois** les éléments de réponse et les justificatifs attendus, accompagnés si nécessaire d'un plan d'actions et de l'échéancier correspondant."

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.
L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice, par délégation,
Le chef du pôle carrières-matériaux de
l'Unité Inter-Départementale Anjou-Maine

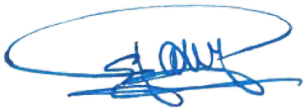

Emmanuel PARISOT